



CONSEIL DE LA RECHERCHE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

Mme Marie-Élodie ANCEL, M. Thierry BONNEAU, M. Claude BRENNER,
Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX,
Mme Mathilde GOLLETY, Mme Agathe LEPAGE, M. Sébastien LOTZ, Mme Cécile
MÉADEL, Mme Lucie MÉNAGER, M. Anthony MERGEY, M. Franck ROUMY, Mme
Sylvie STRUDEL, *collège des professeurs.*

Mme Lydie DAUXERRE, M. Nicolas FRÉMEAUX, Mme Fabienne JEZEQUEL, M.
Emmanuel TAWIL, *collège des personnels HDR.*

M. Xavier BADIN, Mme Élisabeth COLIN, M. Victor DESCHAMPS, M. Fathi FAKHFAKH,
Mme Natacha GALLY, Mme Claire-Marie PÉGLION-ZIKA, M. Étienne PERNOT, Mme
Yvonne-Marie ROGEZ, *collège des personnels pourvus d'un doctorat.*

Mme Marie-Laure MOREAU, *collège des autres enseignants-chercheurs.*

Mme Gaëlle GLOPPE, Mme Thaïs KELLJBERG, *collège des ingénieurs et techniciens.*

M. Jean-Bernard SCHIMDT, *collège des autres personnels.*

M. Marc CANAPLE, Mme Pascale LAGESSE, M. Jean-Baptiste MOREL, *personnalités extérieures.*

M. Gabriel STETTLER, M. Ilan BARRIOLA, Mme Iris VILOUX, *étudiants.*

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, *directeur général des services* ;
Mme Sophie DAIX, *directrice du service commun de la documentation* ;
Mme Sylvie FAUCHEUX, *directrice de la recherche.*

Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023	3
2.	Présentation du rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique	3
3.	Nombre d'emplois réservés à l'accueil de candidats admis au concours de l'agrégation (rentrée 2024)	8
4.	Avis sur la convention de partenariat entre l'Université et le CNRS	8
5.	Avis sur la modification de la composition du conseil d'une École doctorale (ED7).....	9
6.	Désignation d'un étudiant issu du conseil de la recherche pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	9

M. le Président ouvre la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 14 heures 40.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 avril 2023.

2. Présentation du rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique

M. le Président invite le Professeur Bertrand SEILLER à présenter le rapport annuel d'étape sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique. Cette présentation a déjà été faite devant le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante avant l'été. La feuille de route avait été présentée au Conseil de la recherche en 2022, et il a été prévu qu'un compte rendu soit fait devant chacun des Conseils annuellement. Il tient à remercier publiquement M. Bertrand SEILLER, qui s'engage particulièrement dans cette mission confiée par l'Université Paris-Panthéon-Assas, malgré les difficultés qu'il peut rencontrer.

M. SEILLER confirme que la personne chargée des questions environnementales est en effet tenue de présenter chaque année le bilan d'étape des actions menées. Il rappelle que si l'Université Paris-Panthéon-Assas est dotée de cette feuille de route, c'est grâce à une initiative étudiante formulée au printemps 2022 et adoptée par le Conseil d'administration avant l'été 2022. Avant de procéder à la présentation des objectifs prévus par cette feuille de route, M. SEILLER tient à remercier sincèrement M. le Président pour son soutien indéfectible ainsi que l'ensemble des services administratifs, sans lesquels rien ne pourrait être fait.

Le premier axe concerne l'incitation aux comportements écologiques vertueux au quotidien.

Il comporte 4 objectifs, le premier étant la mise en place du tri sélectif. Jusqu'à présent, ce dernier n'était pas réellement effectif. Celui-ci sera mis en place au centre Vaugirard 1, au Centre Assas et au centre Guy-de-la-Brosse. Pour le Centre Panthéon, l'Université Paris 1 est en charge de son organisation. S'agissant du centre Melun, le tri se mettra en place dans un second temps puisque ce centre délègue le ménage à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, qui aura donc la responsabilité de son organisation.

M. SEILLER aborde le deuxième objectif. Il s'agit de réduire la production de déchets avec un certain nombre d'items mis en avant. Ainsi, les agents sont incités, lorsqu'ils achètent des fournitures de bureau, à privilégier l'achat de matériel réutilisable, rechargeable ou recyclable. Par ailleurs, des fontaines à eau ont été installées pour favoriser l'utilisation de gourdes. Concernant les fiches imprimées de travaux dirigés qui entraînent un important gaspillage, les étudiants pourront choisir en début d'année s'ils souhaitent des fiches imprimées ou dématérialisées, et cela pour toute l'année. Toujours au titre de la réduction des déchets, le bar à salades de Centre Assas sera remis en activité. L'objectif sera de pouvoir venir avec son contenant. En hiver, il est prévu que ce bar à salades devienne aussi un bar à soupes. Il est désormais possible d'apporter son propre gobelet pour se faire servir un café à la cafétéria du Centre Assas. Par ailleurs, les distributeurs de boissons des différents centres sont équipés d'un capteur pour reconnaître l'existence d'un gobelet déjà posé sur la machine.

M. SEILLER se prononce ensuite sur l'objectif numéro 3 de la feuille de route. Il s'agit de

promouvoir une mobilité bas carbone. Un questionnaire a été conçu pour l'évaluation des émissions de gaz à effets de serre causés par les déplacements des membres de l'établissement. Par ailleurs, les services travaillent à l'heure actuelle sur d'autres moyens de quantification de ces émissions de gaz à effet de serre avec l'évaluation de la consommation des bâtiments et des équipements. Il y a la volonté d'affecter à chaque achat un bilan carbone. Pour surmonter les difficultés, il sera possible de faire appel à des ratios théoriques en fonction des dépenses effectuées dans tel ou tel domaine. Une fois le bilan achevé, le cabinet d'études qui pilote le processus proposera les améliorations possibles. Il y aura des propositions d'ateliers thématiques sur les trois plus grandes sources d'émission de gaz à effet de serre. Toujours à ce titre, l'attribution des crédits FSDIE favorise également les projets étudiants à basse consommation énergétique. Un bilan partiel effectué montre que les destinations choisies étaient dans un rayon de 3h00 de Paris. Dans la même logique, une réflexion plus restrictive va être engagée autour des voyages d'études et des déplacements des étudiants et des enseignants-chercheurs. Il est envisagé de fixer un montant de plafond annuel de carbone par étudiant pour encourager les voyages vertueux et donner un bonus aux déplacements à faible empreinte carbone. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché de voyage, il sera prévu que l'agence précise l'impact énergétique pour chacun des voyages.

M. SEILLER présente le quatrième objectif de la feuille de route qui est de favoriser une consommation durable. Le CROUS assure qu'il favorise les produits de saison, locaux et en circuits courts. Concernant la consommation d'ouvrages, les boîtes à livres vont être multipliées grâce au soutien de la Fondation de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le second axe concerne l'adoption d'une gestion raisonnée de l'énergie.

L'objectif numéro 5 est lié à la réduction de la consommation d'énergie. L'établissement a adopté un plan de sobriété. Il souligne les efforts considérables et remarquables qui ont été réalisés à cette occasion. Ainsi, la consommation de gaz du Centre Assas a baissé de 32 % en un an. Par ailleurs, les rénovations énergétiques du centre Vaugirard 1 ont engendré une nouvelle réduction de 8 % de la consommation d'électricité cette année. Sur l'ensemble de son parc immobilier, l'Université Paris-Panthéon-Assas a vu sa consommation toutes énergies confondues baisser de 16 % en un an, ce qui est considérable, avec un impact écologique et bien entendu économique. La facture énergétique de l'établissement a connu une hausse limitée à 18% malgré le contexte actuel. Au titre des projets envisagés, l'établissement réfléchit au raccordement du Centre Assas au réseau de chaleur urbain. Malheureusement, cela s'avère plus compliqué que prévu avec un coût considérable.

M. SEILLER indique que l'objectif numéro 6 de la feuille de route est de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Pour cela, il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le Centre Assas. Une étude de faisabilité a été menée à ce sujet avec un résultat très positif. Il serait ainsi possible de poser environ 1600 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du grand amphi et une partie du toit des travaux dirigés du Centre Assas afin de produire 395 000 kWh chaque année soit 13,5 % de la consommation d'électricité du Centre Assas. Cela économiserait 25 tonnes de gaz à effet de serre chaque année. Le coût de l'installation de ces panneaux est évalué à 520 000 euros. Il serait possible d'obtenir le parrainage de la Fondation Paris-Panthéon-Assas et d'entreprises pour financer l'installation. L'amortissement serait prévu sur 8 années. La seule incertitude qui persiste est une question architecturale et la capacité des bâtiments et du plafond du grand amphi à supporter une telle installation. Si ce n'est pas le cas, ce que nous saurons dans quelques semaines, il faudra savoir quel est le coût des travaux pour le permettre.

Le troisième axe concerne l'intégration de la dimension environnementale dans les activités de recherche et d'enseignement.

L'objectif numéro 7 est la promotion de la recherche sur les questions environnementales avec la création il y a quelques mois d'un pôle d'études multidisciplinaires en matière environnementale. Le pôle Assas Etudes Environnementales est déjà très actif et regroupe plusieurs enseignants de diverses composantes. La création d'une chaire de professeur Junior OSE-AJIR illustre également cet objectif.

L'objectif numéro 8 est de développer l'offre de formation sur les thématiques environnementales. Les départements de Droit ont émis l'idée de créer en deuxième année un cours consacré aux grandes questions du droit de l'environnement afin de familiariser les étudiants. Par ailleurs, la chaire de professeur junior « santé environnementale » souhaite soumettre au Président un projet de création d'un master sur la protection de la santé et de l'environnement. La question de la formation sur les thématiques environnementales présente répond à l'obligation pesant sur tous les établissements de l'enseignement supérieur de « contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ». Tous les étudiants de toutes les licences en France devront désormais avoir suivi un module de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable.

L'axe 4 concerne l'engagement étudiant pour la diffusion des bonnes pratiques environnementales.

Une formation de volontaires a été mise en place pour animer des ateliers de la Fresque du Climat. Ce sont des ateliers de 3 heures sensibilisant au dérèglement climatique. L'idée serait d'offrir à tous les membres de la communauté dès la rentrée prochaine la possibilité de participer à ces ateliers. Les étudiants qui auront suivi la formation devront animer ces ateliers tout au long de l'année. L'objectif numéro 10 de la feuille de route est d'informer sur les actions menées et de sensibiliser aux bonnes pratiques. Ainsi, une campagne de communication et d'information aura lieu à la rentrée universitaire de l'année 2023-2024 dans le cadre de la mise en place du tri sélectif.

M. le Président remercie M. SEILLER pour ce travail d'une importance capitale et très conséquent. En effet, il s'agissait ici de synthétiser de nombreuses initiatives menées au cours de l'année, en complément de ce qui est accompli dans le domaine de la formation et de la recherche. Cela fait partie des missions qui incombent à l'établissement : sensibiliser à un certain nombre d'enjeux, adopter des démarches vertueuses en tenant compte autant que possible des sensibilités de chacun, du mode de fonctionnement et des contraintes inhérentes aux activités d'enseignement et de recherche. Ce qui a été fait depuis un peu moins de deux ans dans ce cadre est considérable.

M. le Président précise que le sujet relatif au changement de politique vis-à-vis des imprimantes dans les bureaux et dans les centres de recherche, qui a pu troubler, les personnels administratifs est en voie de déploiement. Cette décision supposait en effet que les marchés publics d'installation et de maintenance des copieurs soient repassés. Ainsi, les nouveaux copieurs pourront être déployés d'ici à la fin de l'année 2023. M. le Président rappelle que les impressions ne pourront être faites que sur présentation d'un badge professionnel.

M. BRENNER remercie M. SEILLER pour son action convaincue et engagée en faveur du développement durable. Ce dernier passe aussi par la modernisation et par un certain équilibre entre les différents besoins. Deux impératifs doivent prévaloir. En premier lieu, le bien-être des

personnels administratifs, qui maîtrisent probablement leur débit d'impression au regard de leurs besoins. M. BRENNER souhaite que les conditions de travail ne soient pas contraires à l'efficacité du service public. Il est également primordial de concilier les économies d'impression avec la pédagogie. L'arrêt de l'impression des fiches de travaux dirigés paraît contraire à la pédagogie la plus élémentaire. Par le passé, l'assurance avait été donnée aux enseignants que chacun dans sa matière pourrait conserver ce principe d'impression. Il serait souhaitable que cela soit acté ce jour.

M. le Président insiste sur le fait qu'il n'est pas question de jeter la moindre suspicion sur les personnels administratifs. Le déploiement des nouveaux copieurs se fait par le biais d'un prestataire spécialisé dans ce domaine et tenant compte des besoins précis consignés dans un audit pour une mise en œuvre optimale du projet. Par ailleurs, au-delà des impressions elles-mêmes, c'est toute la chaîne des consommables – les cartouches d'encre, par exemple – qu'il convient de rationaliser. L'idée consiste à mettre en œuvre un système centralisé, avec des copieurs plus performants, que les personnels pourront utiliser autant qu'ils le souhaitent, mais qui évitera des situations incohérentes et donnera lieu à une bonne gestion, plus rationnelle. Concernant les fiches de travaux dirigés, le système qui a été mis en place permet aux étudiants qui le souhaitent de demander leur impression, et aux enseignants qui en font la demande de voir leur vœu respecté. Une difficulté réside dans la configuration du 1^{er} semestre : les matières ne pouvant être séparées les unes des autres, si un enseignant fait une demande d'impression, alors toutes les fiches de travaux dirigés de l'ensemble des matières sont imprimées. En effet, la distinction des matières supposerait de connecter le système de scolarité Apogée au système chargé du dispositif d'impression.

M. BRENNER estime que des processus pourraient permettre de concilier à la fois l'écologie, le bien-être et la pédagogie.

M. le Président confirme qu'il s'agit d'une question de processus et qu'il convient de trouver un juste équilibre.

M. SEILLER souligne que des tonnes de papier s'accumulent au Centre Assas et qu'il est convaincu qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet. Quant à la pédagogie, il s'agit de faire la part des choses entre la vision que l'on a et la réalité des situations. De nombreux étudiants sont au fait que les fiches de travaux dirigés se trouvent sur l'ENT et n'ont pas l'intention de se procurer des exemplaires au format papier.

M. BRENNER précise que lorsque les fiches de travaux dirigés ne sont pas distribuées en cours, il revient aux étudiants de les imprimer chez eux. L'écologie ne doit pas devenir un prétexte pour se départir de cette charge.

M. SEILLER indique que le dispositif a été conçu de sorte que cela ne soit pas le cas. La mise en œuvre peut, certes, présenter un certain nombre de dysfonctionnements, mais ce n'était pas l'objet du projet.

M. le Président précise que les services – notamment la DSI et le service dédié à l'impression – se sont très rapidement mobilisés pour que la mise en œuvre du dispositif soit effective.

M. ROUMY estime que ce projet entraîne une injonction contradictoire. En effet, les chargés de travaux dirigés pour la première année sont confrontés à des problématiques massives de fraudes qui conduisent un certain nombre à interdire l'usage des ordinateurs en cours. Aussi,

dans ce cadre, les étudiants seront amenés à imprimer leurs fiches. Une telle mise en œuvre ne sera donc pas toujours évidente. D'autre part, les centres de recherche sont parfois décentralisés, et la disponibilité d'une seule imprimante semble difficile.

M. le Président confirme que ce paramètre a été pris en compte par le prestataire, qui a indiqué les implantations concernées. Des correctifs pourront être apportés, dans la contrainte du marché public passé, si la situation n'est finalement pas idéale ou satisfaisante dans certains services.

M. STETTLER remercie M. SEILLER pour la présentation du premier bilan de la feuille de route écologique qui a été faite. Comme il a été rappelé, l'adoption d'un tel document était déjà importante mais restait conditionnée à une mise en œuvre et un contrôle effectif des aspects sur lesquels ce bilan donne des signes très encourageants. Il souhaite ajouter en tant que doctorant quelques remarques. Les réalisations présentées permettent de se convaincre du volontarisme de l'Université Paris-Panthéon-Assas à tous les niveaux. Lors des concertations qui se sont tenues avant la mise en œuvre de cette feuille de route, quelques mécanismes avaient été évoqués, par exemple la création de référents écologiques parmi les étudiants. Ceux-ci pourraient permettre de diffuser ces questions et faire en sorte que les étudiants soient aussi acteurs de cette transformation. Certains éléments sont des succès indéniables : le bar à salades ou les fontaines à eau. Cependant, d'autres mesures seront plus difficiles à mettre en place, comme la réduction des déchets ou l'acceptation de la réduction de la température dans les locaux. Avait été évoquée également la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. La section relative à l'environnement dans le Guide étudiant est malheureusement encore trop peu développée. Ce volontarisme pourrait aussi être développé au sein de la communauté des doctorants. Enfin, la création du pôle AEE a été évoquée. Il s'agit d'un grand succès. M. STETTLER trouve regrettable que la plupart des laboratoires juridiques ne participent pas, du moins officiellement, à ce pôle de recherche interdisciplinaire. Enfin, les avancées de l'Université Paris-Panthéon-Assas ont hélas été rattrapées cette année par l'évolution du dérèglement climatique, qui a été particulièrement notable. Il est ainsi positif que des actions soient mises en œuvre. Un point crucial pourrait être de finaliser le bilan de gaz à effet de serre. Un bilan plus exhaustif que le questionnaire reçu l'année dernière est-il en cours ?

M. SEILLER le confirme.

M. STETTLER en prend bonne note. Il estime que cela permettra d'axer les prochaines étapes sur les enjeux prioritaires. Cela permettrait également de régler de façon rationnelle les tensions relatives à la conciliation des enjeux. Si, par exemple, il est indiqué que l'impression des fiches de travaux dirigés a un poids écologique relativement négligeable sur les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement, peut-être que les priorités pourront alors être axées sur d'autres sujets, tels que la réduction de la consommation énergétique. Au Centre Vaugirard 1, rénové l'année passée, les salles de travaux dirigés sont encore très chaudes, témoignant notamment de l'efficacité de l'isolation et de la possibilité d'y réduire la température.

M. SEILLER remercie M. STETTLER pour son intervention. Il s'interroge toutefois, au regard de la modestie des échos du sujet environnemental chez les étudiants, sur la possibilité de mobiliser des référents écologiques parmi eux. De plus, il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une bonne chose d'inviter des étudiants à se mobiliser pour une cause qui ne reçoit, malheureusement, que très peu d'attention. Cela pourrait être fait avec les animateurs de la Fresque du Climat, qui ont été formés pour animer des ateliers, mais encore faudrait-il qu'ils aient l'occasion d'animer des ateliers. Or, ceux-ci ne peuvent pas être déployés aussi facilement

qu'escampté. Concernant le Guide de bonnes pratiques, si celui-ci n'a pas été enrichi, c'est parce qu'il avait été proposé à l'association Assas environnement de s'en charger. Probablement du fait d'un manque de temps, cette mise à jour n'a finalement pas été prise en charge par les étudiants de cette association. Enfin, le bilan relatif aux émissions de gaz à effet de serre est attendu prochainement. Ce dernier prend en compte l'ensemble des activités de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Une fois ce document reçu et s'il est exploitable, il sera diffusé.

M. STETTLER estime que les étudiants pourraient se sentir concernés par les sujets environnementaux si ces derniers étaient intégrés aux enseignements. Dans la situation actuelle, ils sont davantage concentrés sur leurs cours. À ce sujet, certaines universités organisent des journées consacrées aux enjeux environnementaux, qui sont alors abordés dans les matières enseignées. Réintégrer les enjeux environnementaux au cœur des cours prodigués par l'Université Paris-Panthéon-Assas pourrait être une manière de mobiliser les étudiants davantage.

M. le Président remercie à nouveau M. SEILLER pour sa présentation et son engagement. Il arrive que des contraintes se présentent et que des arbitrages doivent être faits. L'Université Paris-Panthéon-Assas semble toutefois aller dans la bonne direction.

3. Nombre d'emplois réservé à l'accueil de candidats admis au concours de l'agrégation (rentrée 2024)

M. le Président rappelle que dans le cadre des prochains concours de l'agrégation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande aux différentes universités si elles souhaitent proposer des postes. Pour la rentrée 2024, sont concernées les disciplines suivantes : le droit privé et les sciences criminelles, l'histoire du droit, les sciences de gestion et du management. Les différents départements de l'Université Paris-Panthéon-Assas ont été consultés et ont indiqué ne pas souhaiter proposer de poste aux prochains concours de l'agrégation. Le ministère sera donc informé qu'aucun poste ne sera pourvu par la voie de l'agrégation pour la prochaine rentrée universitaire 2024.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité le nombre d'emploi réservé à l'accueil de candidats admis au concours de l'agrégation (rentrée 2024).

4. Avis sur la convention de partenariat entre l'Université et le CNRS

M. le Président indique qu'il convient maintenant de se prononcer sur la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le CNRS. Il s'agit d'une convention qui entend préciser les relations entretenues entre les deux parties, notamment pour le fonctionnement des deux unités mixtes de recherche : le Centre d'études et de recherche de sciences administratives et politiques, dirigé par le Professeur Yves SUREL, et l'Institut de l'histoire du droit Jean GAUDEMEL, en collaboration avec le ministère de la Culture et les Archives nationales, dirigé par le Professeur Emmanuelle CHEVREAU. La convention porte sur la période 2019-2024.

Depuis deux ans, un travail est mené pour rapprocher les deux partenaires après la crise sanitaire. Cela a donné lieu à une séance de signature officielle de cette convention il y a quelques semaines. M. le Président souligne que le CNRS participe rarement à ce genre d'exercice officiel. La convention 2025-2030 va d'ores et déjà pouvoir être préparée, avec la

perspective éventuelle de la création d'une troisième unité mixte de recherche dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, et des médias.

Le Conseil de la recherche en formation plénière donne un avis favorable à l'unanimité à la convention de partenariat entre l'Université et le CNRS.

5. Avis sur la modification de la composition du conseil d'une École doctorale (ED7)

M. le Président indique qu'il s'agit de le remplacer au sein du conseil de l'ED7, école doctorale Georges VEDEL de droit public interne, science administrative et science politique. Le professeur François BLANC a été proposé pour remplacer le professeur Stéphane BRACONNIER.

Le Conseil de la recherche en formation plénière donne un avis favorable à l'unanimité à la modification de la composition du conseil d'une École doctorale (ED7).

6. Désignation d'un étudiant issu du conseil de la recherche pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. le Président précise que Mme Ornella TERRISCHIA TETTARAVOU quitte l'Université Paris-Panthéon-Assas et qu'elle ne peut donc plus siéger au Conseil de la recherche. Par conséquent, elle ne peut plus siéger non plus au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Il convient donc de la remplacer à l'intérieur du collège dont elle est issue. S'est déclarée candidate au titre du collège des doctorants Mme Iris VILOUX, seule candidate.

M. Paul de LAS CASES et M. Gabriel STETTLER sont désignés scrutateurs.

Nombre de votants : 6

Nombre d'émargements : 3

Nombre de bulletins : 3

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 3

Nombres de voix obtenues :

- Iris VILOUX : 3

Les doctorants du Conseil de la recherche en formation plénière approuvent à l'unanimité la désignation de Mme Iris VILOUX pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 15 h 37.



Le Président
Stéphane BRACONNIER